

Table des matières

DÉMOGRAPHIE, PARC DE LOGEMENTS ET RESSOURCES DES HABITANTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE	3
Évolutions démographiques des ménages dans les Bouches-du-Rhône	3
Le parc de logements	4
L'état du parc	4
Cartographie des résidences principales du Parc Privé Potentiellement Indigne dans les Bouches-du-Rhône par EPCI	4
Les procédures d'insalubrité	5
Les ressources des habitants	5
LE LOGEMENT LOCATIF	6
Le logement locatif privé	6
Les loyers médians dans le secteur libre	6
Les loyers maîtrisés et la production de logements conventionnés	6
Le logement locatif social	7
Le logement social dans les Bouches-du-Rhône	7
La production de logements sociaux	7
Les loyers des logements sociaux dans les Bouches-du-Rhône en 2012	8
La demande locative sociale	9
Application de la loi DALO	10
Aides au logement et solvabilisation des ménages	10
Les différents types d'aides au logement	10
Le Fonds Solidarite Logement (FSL)	11
Aides financières individuelles	11
Accompagnement social	11
Les expulsions locatives	11
L'ACCESSION A LA PROPRIETE	12
L'accession à la propriété libre non aidée	12
Le prix médian des appartements dans l'ancien du 01/01/2013 au 31/12/2013 en €/m ²	12
Évolution de l'indice des appartements anciens dans les Bouches-du-Rhône	12
Le prix médian des appartements dans le neuf du 01/01/2013 au 31/12/2013 en €/m ²	13
Les terrains à bâtir du 01/02/2013 au 31/01/2014	13
Caractéristiques des terrains achetés par des particuliers en 2010 pour la construction d'une maison individuelle	13
L'accession sociale à la propriété	14
Les principales caractéristiques du prêt à 0 %	14
Prix de l'immobilier des appartements anciens dans les principales villes des Bouches-du-Rhône (location et vente)	15

DÉMOGRAPHIE, PARC DE LOGEMENTS ET RESSOURCES DES HABITANTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

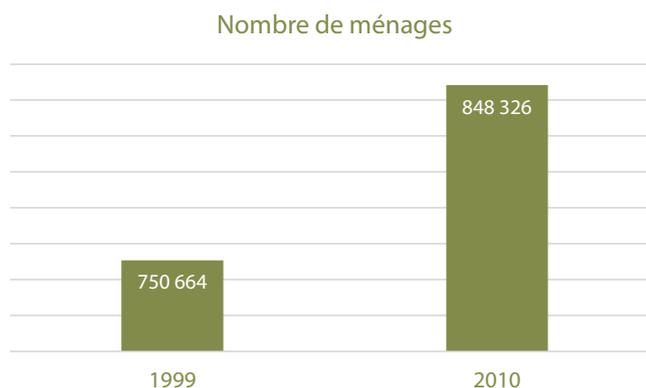
(source : INSEE RP 1999, RP2010 exploitations principales)

Évolutions démographiques des ménages dans les Bouches-du-Rhône

848 326 ménages dans les Bouches-du-Rhône en 2010.

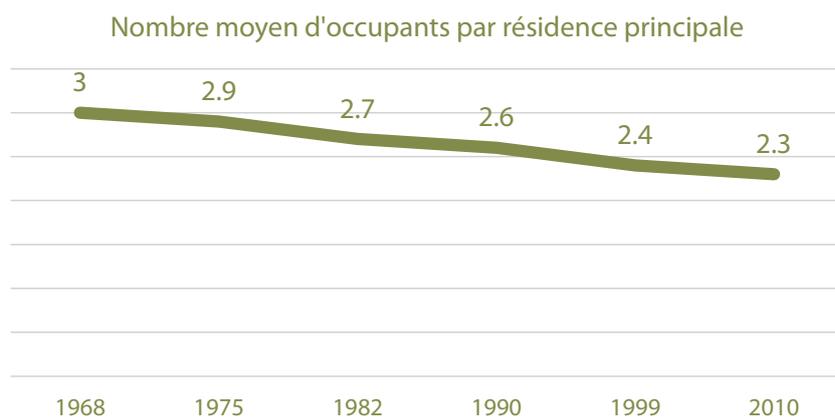
En hausse de 13 % par rapport à 1999.

Des ménages de 2,3 personnes en moyenne.



Évolution de la population

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,50	0,80	0,30	0,50	0,70
due au solde naturel en %	0,50	0,30	0,40	0,30	0,40
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,10	0,50	-0,10	0,20	0,20



La taille des ménages

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +	Ensemble
Nombre de ménages	291 611	270 437	131 794	102 660	51 825	848 326
%	34,4%	31,9%	15,5%	12,1%	6,1%	100,0%

Chiffres clés du logement dans les Bouches-du-Rhône

Le parc de logements

848 359 résidences principales dans les Bouches-du-Rhône en 2010 (331 959 maisons et 508 424 appartements, 7 976 autres) dans lesquelles logeaient 1 921 018 personnes.

- 51 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires ;
- 31 % par des locataires du parc privé ;
- 15 % par des locataires du parc social ;
- 3 % sont logés gratuitement.

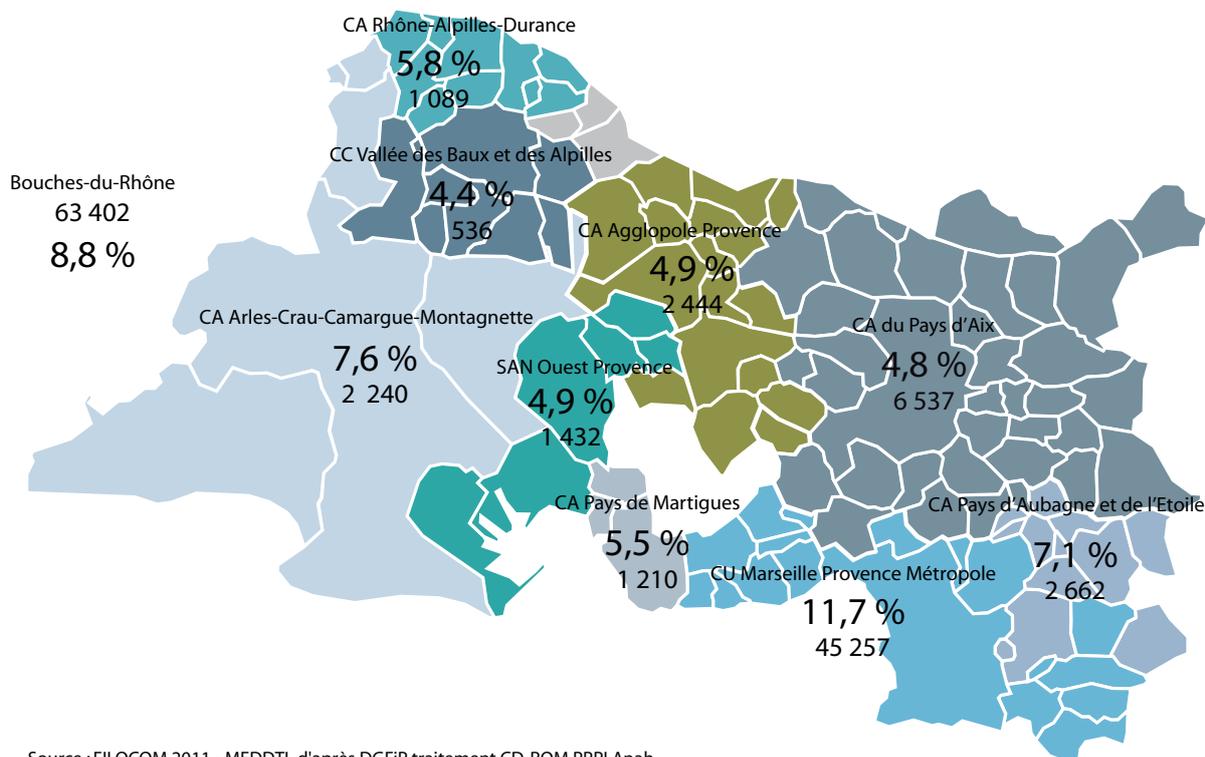
60 % des logements sont situés en immeuble collectif

Les 4/5 des logements sont de type 3 ou plus

Studio/T1	55 044	6,5 %
T2	122 023	14,4 %
T3	236 909	27,9 %
T4	246 157	29 %
T5 et plus	188 226	22,2 %

L'état du parc

Cartographie des résidences principales du Parc Privé Potentiellement Indigne dans les Bouches-du-Rhône par EPCI



Les procédures d'insalubrité

	2011	2012	2013
Arrêtés d'insalubrité à caractère irrémédiable	11	24	4
Arrêtés d'insalubrité à caractère remédiable	22	10	11

Source : ARS

Les ressources des habitants

Revenus moyen net déclaré des foyers fiscaux :

- 23 137 € dans les Bouches-du-Rhône
- 23 780 € en France

Part des ménages non imposables :

- 47,7 % dans les Bouches-du-Rhône
- 46,7 % en France

Niveau de revenu fiscal des ménages en fonction de leur statut d'occupation

	Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile	Total
Locataire secteur privé dans collectif	44,3 %	31,3 %	24,4 %	15,1 %	28,8 %
Locataire secteur privé dans individuel	5,6 %	6,0 %	5,8 %	5,4 %	5,7 %
Propriétaire dans collectif	10,7 %	21,8 %	27,7 %	30,5 %	22,7 %
Propriétaire dans individuel	9,8 %	23,4 %	33,3 %	46,7 %	28,3 %
Locataire logement social	29,6 %	17,4 %	8,8 %	2,4 %	14,5 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011

Note de lecture :

Parmi les 25 % des ménages dont les revenus sont les plus faibles, 44,3 % sont logés dans le parc locatif privé.

Un quartile est chacune des 3 valeurs qui divisent les données triées en quatre parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/4 de la population.
Le 1^{er} quartile correspond aux revenus les plus faibles.
Le 4^{ème} quartile correspond aux revenus les plus élevés.

LE LOGEMENT LOCATIF

Le logement locatif privé

Les loyers médians dans le secteur libre

(Source : Observatoire Départemental des loyers ADIL 13 / FNAIM 13 - 2013)

Loyer médian en €/m ² tous types confondus	
Aix-en-Provence	14,8 €/m ²
Marseille (données 2012)	12,2 €/m ²
Aubagne	11,9 €/m ²
Istres	11,7 €/m ²
Martigues	11,3 €/m ²
Salon de Provence	10,7 €/m ²
Arles	10,2 €/m ²

Loyer médian mensuel des appartements		
	T2	T3
Aix-en-Provence	680 €	824 €
Arles	490 €	592 €
Aubagne	531 €	670 €
Istres	560 €	719 €
Martigues	581 €	673 €
Marseille (2012)	525 €	660 €
Salon-de-Provence	530 €	607 €

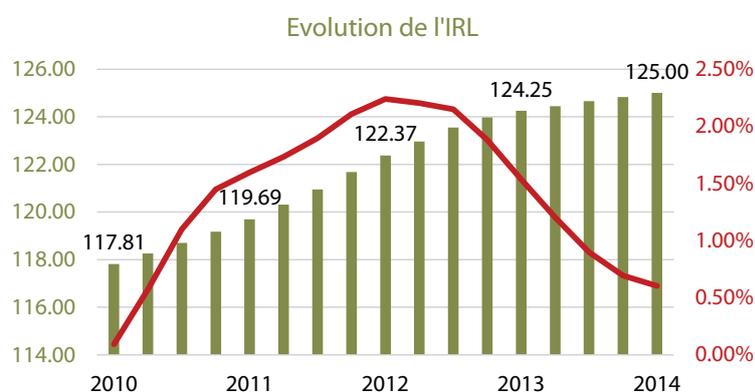
Les loyers maîtrisés et la production de logements conventionnés

En 2013, 237 logements ont été conventionnés dans le parc privé des Bouches-du-Rhône.

Logements conventionnés « avec et sans travaux » entre 2010 et 2013

	2010	2011	2012	2013
Loyers conventionnés sociaux	183	109	138	93
Loyers conventionnés très sociaux	74	40	104	19
Loyers conventionnés intermédiaires	166	140	56	125
Total	423	289	298	237

Source : DDTM 13



IRL

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser les loyers des logements vides à usage d'habitation principale (régis par la loi du 6 juillet 1989) et les locaux meublés (soumis à l'article L 632-1 du code de la construction et de l'habitation). L'IRL se calcule à partir de la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Il fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires.

Le logement locatif social

Le logement social dans les Bouches-du-Rhône

Au 1^{er} janvier 2013, le département des Bouches-du-Rhône comptait 154 207 logements locatifs sociaux.

Le nombre de logements sociaux a augmenté de près de 7 % sur le département entre 2010 et 2013.

Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier

	2010	2011	2012	2013
Bouches-du-Rhône	144 264	148 611	151 339	154 207
PACA	274 000	281 139	285 800	292 536
France	4 509 000	4 576 051	4 652 300	4 728 000

Source : SOeS, EPLS au 1^{er} janvier 2010, SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2011, SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2012, SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2013

	Proportion de logements vacants au 01/01/2013 (%)	Proportion de logements ayant fait l'objet d'un emménagement en 2012 (%)
Bouches-du-Rhône	2,6	7,3

Source : SOeS, RPLS au 1^{er} janvier 2013

3 323 logements sociaux mis en service entre le 2 janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Le taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2013 dans les principales communes du département

Communes	Taux de logements locatifs sociaux	Total de logements locatifs sociaux
Martigues	28,29 %	5 979
Istres	27,63 %	4 922
Aubagne	25,28 %	5 075
Salon-de-Provence	21,94 %	4 285
Arles	21,77 %	5 482
Marseille	20,09 %	77 195
Aix-en-Provence	18,98 %	13 490

Source : DDTM 13 - Données SRU

Application de l'article 55 de la loi SRU

L'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain - Loi SRU - a créé l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants et comprenant une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux au sein des résidences principales.

La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, a modifié ces dispositions, portant le seuil à 25 % de logements sociaux pour les communes les plus tendues, et à 20 % pour les communes appartenant à une agglomération ou à un EPCI pour lesquels le parc de logements existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire.

La production de logements sociaux

Logements locatifs sociaux financés entre 2010 et 2013

	2010	2011	2012	2013
Bouches-du-Rhône	3 267	2 752	2 363	3 903

Source : DDTM 13

Chiffres clés du logement dans les Bouches-du-Rhône

Les loyers des logements sociaux dans les Bouches-du-Rhône en 2012

(source RPLS 2012)

PAR TYPE DE CONVENTIONNEMENT

Appartements

PLAI

	Loyer Haut		Loyer Médian		Loyer Bas	
	€	€/m ²	€	€/m ²	€	€/m ²
T1	287	8,8	245	7,9	206	6,9
T2	358	7,1	320	6,5	281	5,8
T3	454	6,7	410	6,2	370	5,6
T4	522	6,4	477	5,8	431	5,3
T5 et +	610	6,1	547	5,6	496	5,0

PLUS avant 1977

	Loyer Haut		Loyer Médian		Loyer Bas	
	€	€/m ²	€	€/m ²	€	€/m ²
T1	220	6,8	204	6,2	181	5,6
T2	263	5,7	237	5,2	207	4,7
T3	313	5,1	283	4,7	247	4,2
T4	355	4,7	321	4,4	280	3,9
T5 et +	418	4,5	383	4,2	340	3,7

PLUS 77 et après

	Loyer Haut		Loyer Médian		Loyer Bas	
	€	€/m ²	€	€/m ²	€	€/m ²
T1	283	9,8	249	8,1	214	7,2
T2	369	7,3	331	6,8	292	6,1
T3	465	6,9	431	6,5	396	6,0
T4	540	6,6	499	6,2	462	5,8
T5 et +	650	6,6	598	6,1	525	5,4

PLS

	Loyer Haut		Loyer Médian		Loyer Bas	
	€	€/m ²	€	€/m ²	€	€/m ²
T1	319	15,4	302	14,6	260	11,8
T2	425	9,0	384	8,3	326	7,0
T3	579	8,6	529	8,1	451	6,7
T4	683	8,2	595	7,1	512	6,2
T5 et +	739	7,0	658	6,4	590	6,0

PLI divers et autres non conventionnés

	Loyer Haut		Loyer Médian		Loyer Bas	
	€	€/m ²	€	€/m ²	€	€/m ²
T1	360	11,6	310	9,9	251	7,5
T2	525	10,6	470	9,6	388	8,1
T3	664	9,7	581	8,5	421	7,0
T4	755	8,9	650	7,9	465	6,2
T5 et +	936	8,9	772	7,8	661	6,7

PLAI : prêt locatif aidé d'intégration. Ce sont les loyers les plus bas appliqués pour les logements sociaux. Ils accueillent des ménages disposant de ressources inférieures à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée d'un logement PLUS.

PLUS : prêt locatif à usage social. Le PLUS finance la création des logements sociaux classiques.

PLS : prêt locatif social, ce type de logement est destiné aux classes moyennes. Le plafond de ressources exigé du locataire est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement social classique.

PLI : prêt locatif intermédiaire, destinés à la location dont les loyers se situent entre ceux des logements locatifs sociaux et ceux du marché libre.

Loyer bas : 25 % des loyers au m² au-dessous, 75 % des loyers au m² au-dessus.

Loyer médian : 50 % des loyers au m² au-dessous, 50 % des loyers au m² au-dessus

Loyer haut : 75 % des loyers au m² au-dessous, 25 % des loyers au m² au-dessus.

Chiffres clés du logement dans les Bouches-du-Rhône

La demande locative sociale

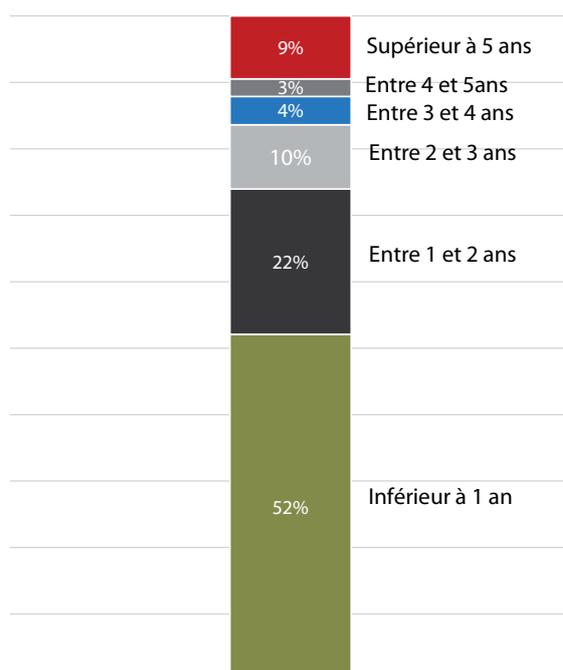
Au 4 octobre 2013, 64 683 demandes de logements sociaux étaient actives dans le département des Bouches-du-Rhône.

La demande locative sociale (au 4 octobre 2013)

	Nombre de demandes actives	Pourcentage des demandes actives par rapport au total du département
CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	3 078	4,75 %
CA du Pays d'Aix-en-Provence	8 870	13,71 %
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	3 589	5,55 %
CA du Pays de Martigues	3 816	5,90 %
CA Salon-Etang de Berre-Durance	4 680	7,23 %
CC de la Vallée des Baux et des Alpilles	297	0,46 %
CC Rhône Alpilles Durance	1 026	1,59 %
CU Marseille Provence Métropole	34 436	53,24 %
SAN Ouest Provence	3 892	6,02 %
Hors EPCI	999	1,54 %
Total Bouches-du-Rhône	64 683	

Source : SNE - Aatiko Conseils

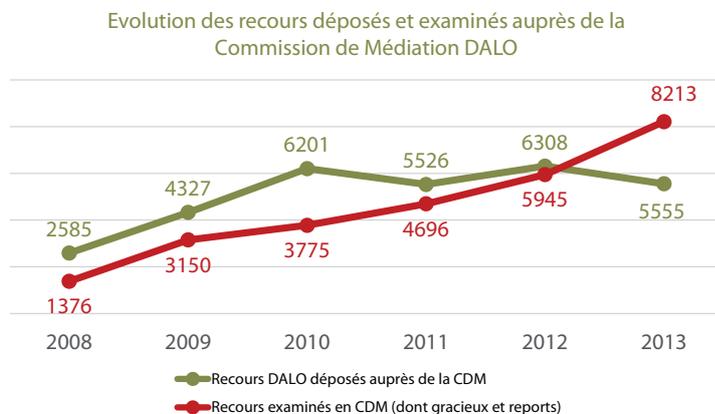
Ancienneté de la demande locative sociale dans le département des Bouches-du-Rhône



Source : SNE - Aatiko Conseils

Chiffres clés du logement dans les Bouches-du-Rhône

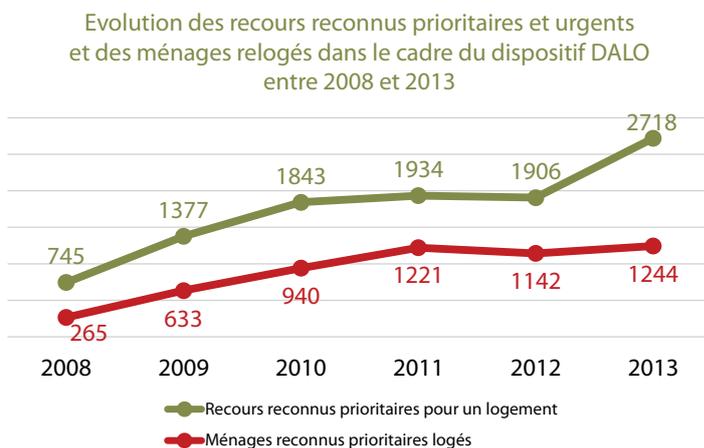
Application de la loi DALO



Source : DDCS 13

Application de la loi DALO

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par la loi, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens ou s'y maintenir. La loi du 5 mars 2007 qui institue le droit au logement opposable (DALO) a ouvert un recours amiable devant la commission de médiation puis un recours contentieux devant le tribunal administratif afin de garantir à chacun un droit au logement effectif.



Source : DDCS 13

Aides au logement et solvabilisation des ménages

Les différents types d'aides au logement

Nombre de bénéficiaires des prestations légales liées au logement

Bénéficiaires au 31/12/2013	
Allocation de logement familiale (ALF)	51 755
Allocation de logement sociale (ALS)	88 605
Aide personnalisée au logement (APL)	87 268

Source : CNAF, Fichier FILEAS, BENETRIM

Le Fonds Solidarite Logement (FSL)

Aides financières individuelles

Evolution du nombre de ménages aidés dans le cadre du FSL

	2008	2009	2010	2011	2012
FSL Maintien	1 335	1 214	1 440	1 486	1 380
FSL Accès	2 680	2 786	2 896	3 365	3 443
FSL Energie	10 725	12 426	12 650	13 121	-

Source : CG 13

En 2012, 4 823 ménages ont été aidés dans le cadre des FSL Accès et Maintien.

Accompagnement social

	2009	2010	2011
Nombre de mesures d'accompagnement social	3 510	3 967	3 847
Financements accordés	4 861 170 €	5 438 228 €	5 356 420 €

Source : CG 13

En 2011, 3 847 mesures d'accompagnement social ont été mises en place sur le département des Bouches-du-Rhône.

Fonds Solidarite Logement

Conformément au décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement, il est créé dans chaque Département, un dispositif départemental d'aides financières et d'accompagnement social, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL a pour objet d'accorder des aides financières aux personnes et aux familles en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Le règlement intérieur du FSL des Bouches-du-Rhône, actuellement en cours de révision, détermine :

- les différentes aides du fonds de solidarité pour le logement, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,
- les procédures d'évaluation et de suivi du dispositif,
- les modalités de financement du fonds de solidarité pour le logement.

Les expulsions locatives

	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013
Assignations devant le Tribunal d'Instance	6154	5683	6 929	21,93 %
Nombre de décisions de justice (Fond + Référé)	5285	5614	-	6,23 %
Réquisitions de la force publique	2790	2646	2 811	6,24 %
Décisions accordant le concours de la force publique	1470	1230	1 041	- 15,37 %
Interventions effectives de force publique	678	581	439	- 24,44 %

Source : DDCS 13, Ministère de la Justice et des Libertés SDSE RGC (DACs Pôle d'évaluation de la justice civile)

L'ACCESSION A LA PROPRIETE

L'accession à la propriété libre non aidée

(Source : PERVAL)

Le prix médian des appartements dans l'ancien du 01/01/2013 au 31/12/2013 en €/m²

	studio / T1	T2	T3	T4	T5	ENSEMBLE	surface médiane
Bouches-du-Rhône	3 108 €	2 778 €	2 500 €	2 333 €	2 283 €	2 538 €	62 m ²
Marseille	2 700 €	2 510 €	2 367 €	2 309 €	2 347 €	2 397 €	62 m ²
Aix-en-Provence	4 237 €	4 275 €	3 410 €	3 047 €	3 095 €	3 640 €	56 m ²
Istres	-	2 695 €	2 580 €	2 013 €	2 045 €	2 234 €	67 m ²
Martigues	3 255 €	3 308 €	2 436 €	2 190 €	1 999 €	2 406 €	66 m ²
Aubagne	-	2 969 €	2 653 €	2 487 €	2 117 €	2 551 €	69 m ²
Salon de Provence	2 821 €	2 710 €	2 121 €	1 770 €	1 827 €	2 121 €	65 m ²
Arles	2 123 €	2 343 €	1 646 €	1 589 €	-	1 891 €	62 m ²

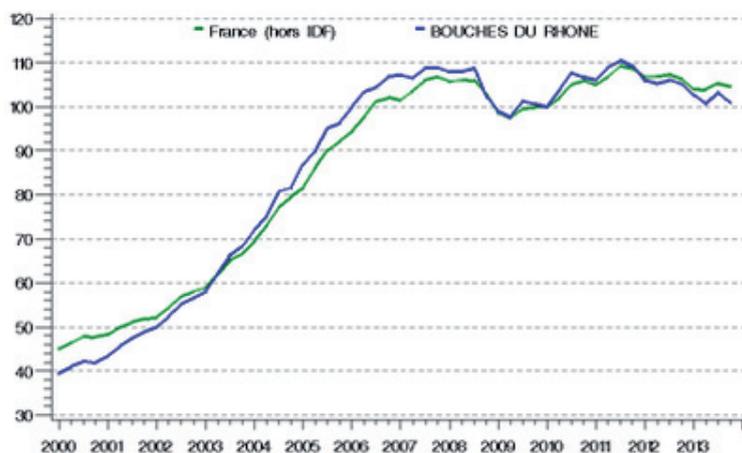
Évolution de l'indice des appartements anciens dans les Bouches-du-Rhône

Évolution de l'indice sur les 5 dernières années :

2008>2009	2009>2010	2010>2011	2011>2012	2012>2013
-1,7 %	+6,0 %	+2,5 %	-3,8 %	-4,0 %

Note : les évolutions d'indices sont calculées par rapport au 4^{ème} trimestre de chaque année.

Indices arrêtés au 4^{ème} trimestre 2013 :



Base 100 au 1^{er} trimestre 2010

© Perval 2007-2014

Indice des prix des logements anciens INSEE/PERVAL

Les notaires ont mis en place, en partenariat avec l'INSEE, un outil de suivi de l'évolution du marché : **l'indice de prix**. Il porte uniquement sur les maisons anciennes et les appartements anciens au sens fiscal, c'est-à-dire de plus de 5 ans ou ayant subi une deuxième mutation dans les 5 ans de leur achèvement.

L'indice mesure **l'évolution d'un parc de référence** vendu entre 1998 et 2001. La méthodologie repose sur des modèles économétriques dits **hédoniques**, expliquant le prix d'un logement en fonction de ses caractéristiques. À l'aide de ces modèles, on estime la valeur de chacun des biens de ce parc de référence (dont les caractéristiques sont fixes) aux prix de la période courante. L'indice mesure chaque trimestre l'évolution de la valeur de ce parc en prenant comme base 100 le 4^{ème} trimestre 2000.

Chiffres clés du logement dans les Bouches-du-Rhône

Le prix médian des appartements dans le neuf du 01/01/2013 au 31/12/2013 en €/m²

	studio / T1	T2	T3	T4	T5	ENSEMBLE	surface médiane
Bouches-du-Rhône	4 761 €	3 634 €	3 616 €	3 500 €	3 349 €	3 648 €	55 m ²
Marseille	4 744 €	3 480 €	3 557 €	3 736 €	-	3 616 €	56 m ²
Aix-en-Provence	-	4 865 €	4 830 €	5 392 €	-	4 898 €	59 m ²
Istres	-	3 155 €	2 967 €	2 971 €	-	3 045 €	54 m ²
Martigues	-	3 858 €	3 727 €	3 684 €	-	3 767 €	61 m ²
Aubagne (bassin)	-	3 583 €	3 782 €	-	-	3 594 €	57 m ²
Salon de Provence	-	3 512 €	3 474 €	-	-	3 452 €	52 m ²
Arles	-	-	-	-	-	-	-

Les terrains à bâtir du 01/02/2013 au 31/01/2014

Prix médian correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/03/2013 au 28/02/2014

Département	< 600 m ²	600 à 900 m ²	900 à 1500 m ²	1500 à 2500 m ²	2500 à 5000 m ²	Ensemble
Bouches-du-Rhône	129 000 €	157 900 €	200 000 €	267 000 €	285 000 €	149 900 €
Arrondissement(s)						
Secteur de Aix-en-Provence	145 000 €	*	*	*	*	161 300 €
Secteur de Arles	98 400 €	145 300 €	147 000 €	*	*	118 300 €
Secteur de Istres	140 000 €	162 800 €	*	*	*	150 000 €
Secteur de Marseille	180 000 €	*	255 000 €	*	*	200 000 €

* Pas assez de transactions pour déterminer un prix ou une fourchette fiable.

Note : les médianes et fourchettes présentées sont calculées à partir des transactions les plus représentatives du marché. Elles n'ont qu'une valeur indicative et ne correspondent pas à une expertise.

Caractéristiques des terrains achetés par des particuliers en 2010 pour la construction d'une maison individuelle

Source : SOES, EPTB 2010

	Part du terrain dans le coût total (en %)	Prix moyen des terrains en euros par m ²
Alpes-de-Haute-Provence	92	39
Hautes-Alpes	69	31
Alpes-Maritimes	132	47
Bouches-du-Rhône	146	51
Var	107	50
Vaucluse	105	45
Total région Paca	114	47
Total France entière	59	33

L'accession sociale à la propriété

Les principales caractéristiques du prêt à 0 %

	2010	2011	2012
Nombre de PTZ	6 984	10 271	2 241
Montant moyen des opérations	169 277 €	196 584 €	206 386 €
Montant moyen du PTZ	23 734 €	28 383 €	42 690 €
Nombre de ménages ayant un apport personnel*	3 162 personnes (soit 45 % des bénéficiaires)	5 152 personnes (soit 50 % des bénéficiaires)	1 260 personnes (soit 56 % des bénéficiaires)
Apport personnel moyen	23 925 €	34 940 €	29 869 €
Durée moyenne du prêt principal	287 mois (environ 24 ans)	275 mois (environ 23 ans)	304 mois (25 ans)
Type d'opération	Neuf : 40 % / Ancien : 60 %	Neuf : 24 % / Ancien : 76 %	Neuf : 99 % / Ancien : 1 %
Type de logement	Coll. : 63 % / Ind. : 37 %	Coll. : 59 % / Ind. : 41 %	Coll. : 58 % / Ind. : 42 %

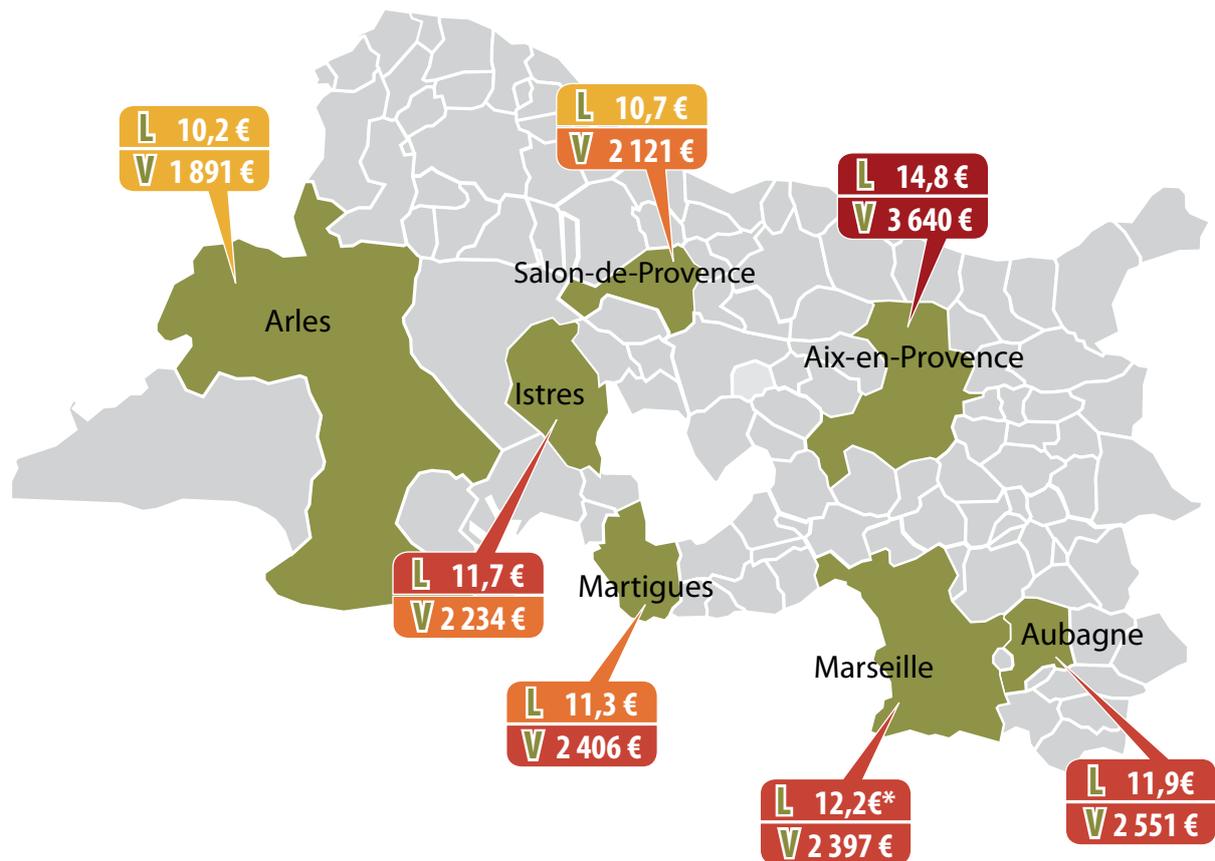
Source : SGFGAS 2012

*Apport personnel supérieur ou égal à 10 000 €

Primo accédant

L'emprunteur ne doit pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'émission de l'offre de prêt.

Prix de l'immobilier des appartements anciens dans les principales villes des Bouches-du-Rhône (location et vente)



L : loyer médian des appartements en €/m² (tous types confondus)

Source : ODL 13 - Données 2013

V : prix de vente médian des appartements anciens en €/m² (tous types confondus)

Source : PERVAL - Données 2013

* Données 2012



ADIL 13 / Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône

L'ADIL 13 est conventionnée par le Ministère chargé du logement. Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Elle est présidée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, son principal partenaire, et vice-présidée par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

7, cours Jean Ballard - CS 10117 - 13231 MARSEILLE CEDEX 1

Tél. : 04 96 11 12 00 - Site Internet : www.adil13.org